

Décision

Générale

colonial

Décision n° 172-199-1913 Mouvement.

n° 172-199-1913

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

14 mai 1913

Numéro JO

n° 199 du 31/05/1913

Date du numéro

31 mai 1913

TEXTE INTÉGRAL

une indemnité de responsabilité de 200 francs est allouée au fonctionnaire chargé d'assurer le service de l'inscription maritime à Djibouti.